

COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS

Le Préfet des Alpes-Maritimes
CAB 4502
Bernard GOSSET

15 OCT. 2021

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
SECTEUR EST 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 11 janvier 2021 au 12 février 2021

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques



Légende

Administratif

Limites communales

Modélisation hydraulique

Cotes d'inondation (MNGF)

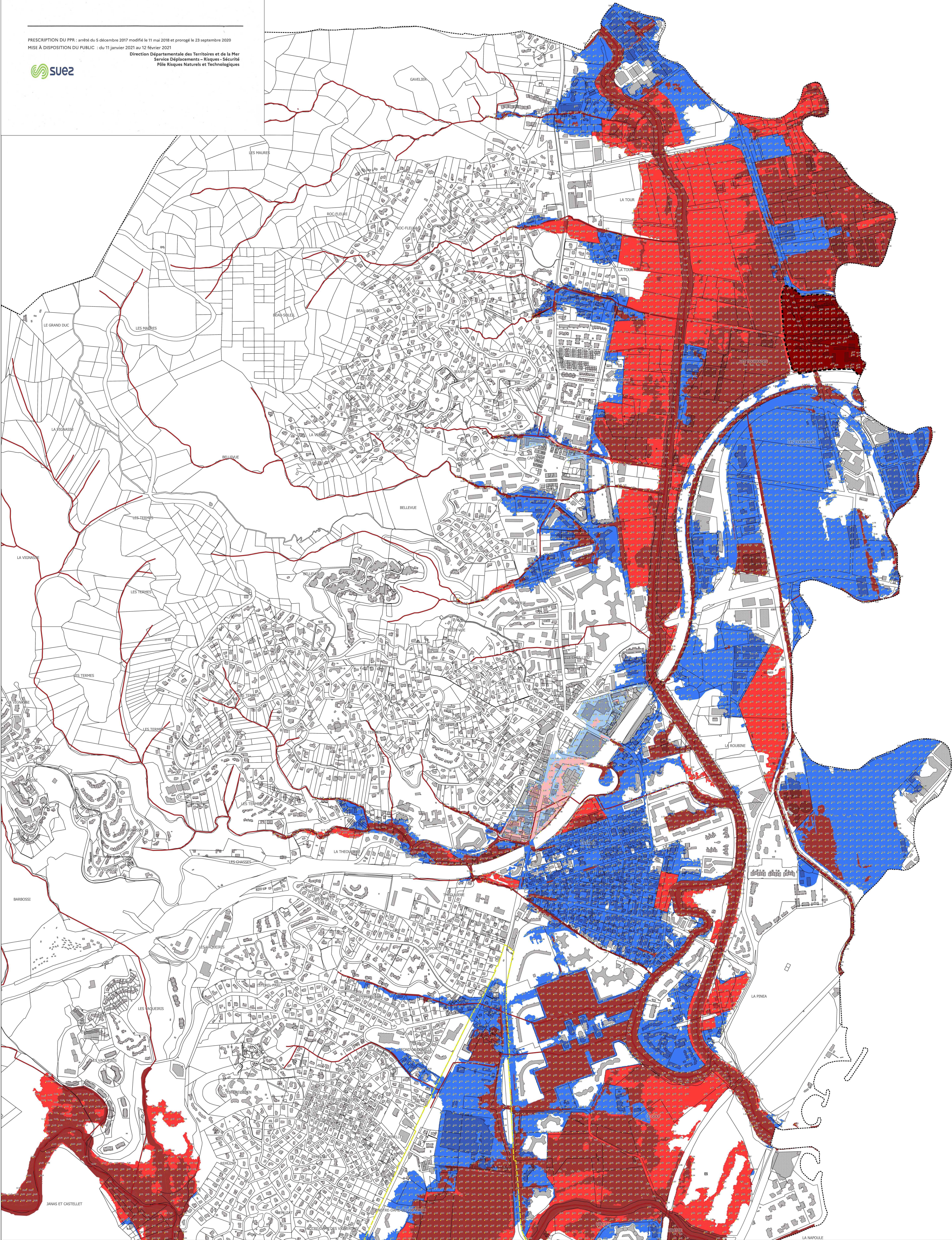
Zonage réglementaire

Bande de sécurité en arrière de digue (R1)
Espace stratégique de requalification
Vallons sur lesquels s'applique le R0

ALEAS	Zones totales	ENJEUX		
		2010	2020	2030
		R1	R1	R2



0 50 100 m
Echelle : 1/5 000



COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS

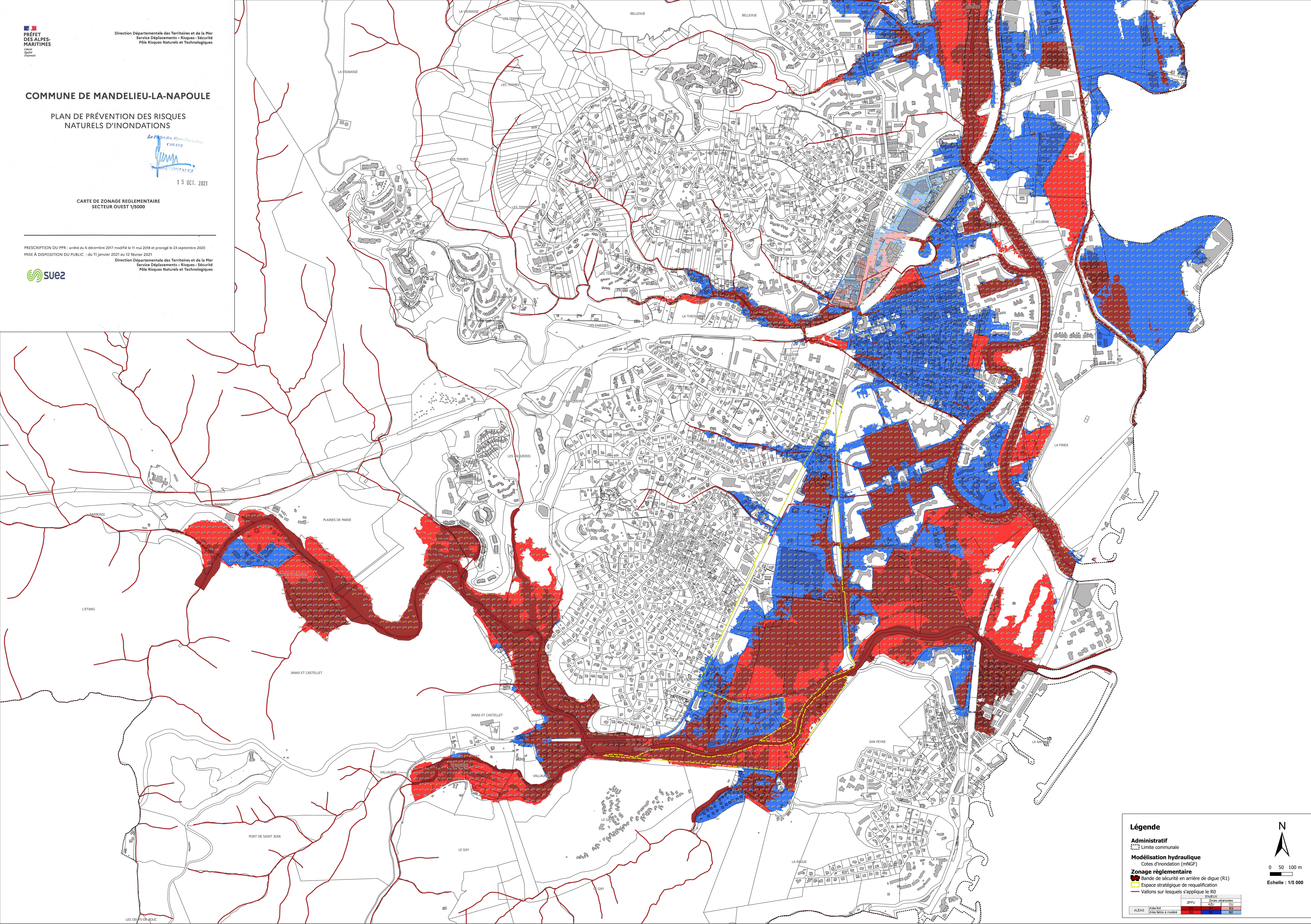


15 OCT. 2021

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
SECTEUR OUEST 1/5000

PRÉSCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 11 janvier 2021 au 12 février 2021

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques



Légende

Administratif

--- Limite communale

Modélisation hydraulique

• Cotes d'inondation (mNGF)

Zonage réglementaire

■ Bande de sécurité en arrière de digue (R1)

■ Espace stratégique de requalification

— Vallons sur lesquels s'applique le R0

ALEAS	Aires fort Aires faible à modéré	Échelle			
		2000	1000	500	200
		R1	R2	R3	R4



0 50 100 m

Echelle : 1/5 000